

## **COMPTE-RENDU DE LA CAPD du 26 MARS 2013**

# Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

Présents : 5 représentants du personnel du SNUipp54 (+ 1 suppléant), 4 SE, 1 SGEN

18 IEN, DASEN adjointe, IEN adjointe au DASEN, personnels administratifs de la gestion collective du 1<sup>er</sup> degré

1. Déclaration préalable du SNUipp54/FSU portant sur les droits des personnels : droit à la mobilité, droit au bien-être au travail, droit à la liberté d'expression.

Entre le satisfecit général attribué par une organisation syndicale à la politique de refondation de l'école et à la réforme des rythmes du Ministre de l'Education et le silence d'une autre, le SNUipp est notamment intervenu pour rappeler que les enseignants sont des professionnels de l'éducation et des citoyens et qu'à ce titre ils ont aussi à faire valoir des appréciations sur les réformes en cours, y compris sur leur lieu de travail.

Le SNUipp a également dénoncé les retraits de salaires des collègues n'ayant pu se rendre sur leur lieu de travail en raison des intempéries. Mme la DASEN adjointe nous informe que M. le DASEN a pris la décision d'annuler tous les retraits et fait procéder au remboursement des collègues injustement prélevés.

#### 2. Liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école

Lors de la CAPD, sont présentées les demandes d'inscriptions sur liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école.

Pour être sur liste d'aptitude, les demandes des collègues sont soumises à l'avis de l'IEN et d'une commission.

Les commissions se sont tenues le 6 février 2013. 46 candidats se sont présentés. 6 ont reçus un avis défavorables de la commission. Lors de la CAPD, les avis défavorables nous sont présentés en détail. Les collègues ayant reçu cet avis peuvent demander à consulter le rapport de la commission auprès de la DASEN.

11 collègues ont fait une <u>demande d'inscription de plein droit</u> sur la liste d'aptitude. Pour cela, 2 conditions sont requises : faire fonction de directeur d'école en 2012/2013 + avoir un avis favorable de leur IEN. Toutes ont été accordées.

Les collègues ayant déjà exercé les fonctions de directeurs pendant au moins 3 années consécutives par le passé peuvent également <u>demander leur nomination</u> <u>dans l'emploi de directeur d'école</u>, après avis de leur IEN. 8 collègues ont fait cette demande. 2 ont obtenu un avis défavorable de leur IEN, 1 n'avait effectué que 2 années sur un poste de direction donc ne peut être réinscrit.

### 3. Nouvelles règles du mouvement à partir de 2013.

Deux groupes de travail antérieurs avaient modifié quelques règles du mouvement. Ces modifications ont été entérinées lors de cette CAPD.

#### a) Priorités médicales.

Seules les personnes remplissant les conditions suivantes : être bénéficiaire de l'obligation d'emploi et justifier de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) pourront prétendre à une nomination à titre définitif. Dans les autres cas, la nomination se fait à titre provisoire et pourra devenir définitive l'année suivante si la personne justifie de la RQTH.

#### b) Bonification de points géographiques.

Le dispositif des points géographiques ne concerne plus les communes des cantons de l'Est lunévillois (Baccarat, Badonviller, Blâmont, Cirey sur Vezouze (voir la liste détaillée des communes appartenant à ces cantons dans l'annexe n°1 de la circulaire départementale).

Toutefois, les collègues nommés au plus tard à la rentrée 2012 dans une de ces communes bénéficieront, s'ils en font la demande, de ces points lors des mouvements 2013, 2014 et 2015.

#### c) Professeurs stagiaires.

Jusqu'à présent ils étaient exclus du dispositif points géographiques lorsqu'ils effectuaient leur année de stage sur les circonscriptions de Longwy 1 et 2 et Briey. Désormais, les professeurs stagiaires 2012/2013 pourront bénéficier de ces points supplémentaires dès lors qu'ils rempliront les conditions requises (3 années consécutives y compris l'année du mouvement = 3 points).

#### 4. Postes adaptés.

Les résultats de la <u>commission sur les postes adaptés</u> nous ont été présentés. Pour l'année scolaire 2013-2014, 7 collègues du département ont obtenu un poste adapté de courte durée suite à une 1<sup>ère</sup> demande, 7 voient leur poste adapté prolongé.

#### 5. Baisse de note.

Une baisse de note nous a été présentée. Le SNUipp est intervenu pour aborder la question de la note et de la situation infantilisante dans laquelle elle place les collègues. Suite aux demandes récurrentes du SNUipp, un groupe de travail sur l'inspection avec le DASEN et les IEN se tiendra mi-avril.

#### 6. Questions diverses posées par le SNUipp54-FSU :

<u>Etudiants admissibles</u> au concours: A la rentrée prochaine, les étudiants en Master admissibles au concours peuvent faire la demande d'exercer en responsabilité les fonctions de professeur des écoles 9 heures par semaine rémunéré à mi-temps. Le nombre d'étudiants concernés sera connu à l'issue du concours fin juin. La réflexion est menée au niveau académique pour déterminer les supports d'affectation de ces étudiants. Le SNUipp sera vigilant quant aux supports proposés aux étudiants.

<u>Temps partiel</u>: le SNUipp a porté l'exigence d'un travail à temps partiel hebdomadaire à 80 % pour tous, quelle que soit l'organisation des rythmes scolaires. La circulaire académique doit paraître très prochainement. Les demandes de temps partiel seront à déposer avant le 15 avril.

#### Décharges de direction accordées à titre exceptionnelles.

Certaines écoles bénéficient de décharges de direction supplémentaires accordées à titre exceptionnel. Il s'agit par exemple de toutes les écoles classées en RRS. Dans un souci de transparence, le SNUipp a demandé un état des lieux de toutes les écoles bénéficiant d'une telle aide dans le département.

<u>Situation des psychologues scolaires dans le Nord du département</u>: le SNUipp a alerté l'administration sur la situation dramatique des psychologues scolaires dans le Nord du département. En effet, une collègue psychologue scolaire part prochainement en congé maternité, un autre est en congé maladie depuis plusieurs mois. Le travail et les dossiers de ces 2 collègues sont transmis à la seule collègue de Longwy1. Le SNUipp a exigé qu'une solution soit trouvée pour soulager la collègue de Longwy1 pour la fin de l'année et que la question de la création d'un poste de psy dans le Nord soit abordée au prochain CTSD. Une réunion sera organisée prochainement pour étudier des solutions.

#### Fermeture de la SEGPA du collège Haut de Pénoy à Vandoeuvre.

Le SNUipp a vivement dénoncé cette fermeture et les conditions dans lesquelles elle a été récemment annoncée aux collègues.

En effet, c'est au cours de la présentation par le Conseil Général du projet de construction du nouveau collège à échéance 2017 que les collègues ont eu la désagréable surprise de constater que la SEGPA avait disparu!

Nous avons fait savoir qu'il était inadmissible que cette question n'ait jamais été abordée dans les différentes instances carte scolaire (CTSD, CDEN).

Réforme des rythmes : A l'heure actuelle, 14 communes ont annoncé le passage à 4 jours ½ dès la rentrée 2014. Essey-les-Nancy envisage le samedi matin, les autres le mercredi. Cela correspond à 10% des élèves. La liste sera en ligne sur le PIAL à compter du 1<sup>er</sup> avril, pour que les collègues puissent la consulter au moment du mouvement. Pour le SNUipp, il s'agit bien d'un manque d'enthousiasme de la part des communes envers ce décret.

Organisation des 18 heures d'animation pédagogique suite à la redéfinition des 108 heures.

La circulaire pour la rentrée 2013 est parue. Il y aura 9 heures d'animations pédagogique en circonscription + 9 heures de parcours personnalisé.

Dans le cadre de la discussion entre la DASEN 54, le rectorat et le CRDP, l'IEN adjointe nous a présenté l'organisation suivante qui pour le moment n'est pas encore définitivement arrêtée :

9 heures d'animations de circonscription	9 heures de parcours personnalisé		
	3 heures	3 heures	3 heures
	Participation à des	Organisées sous	Parcours
	conférences	forme de vidéo-	numérique libre.
	pédagogiques	conférence par le	possibilité de
	organisées par le	CRDP (axées	travailler sur les
	CRDP sur des	plutôt sur le champ	conférences du
	contenus	cognitif)	CRDP ou les
	transversaux:		conférences
	lecture, écriture,		académiques
	élèves en difficulté		depuis un
			ordinateur.

L'administration n'a pas été en mesure de préciser à quel moment se dérouleront ces animations. Le SNUipp sera très vigilant à ce que le temps des animations n'alourdisse pas de façon significative l'organisation de la vie professionnelle et personnelle des enseignants.

### 7. Scolarisation des Roms à Lunéville.

Le SNUipp a alerté l'administration sur la situation d'une vingtaine d'enfants Roms en attente de scolarisation à Lunéville. Une réunion est organisée à la mairie de Lunéville jeudi 28 mars à 16h. Des représentants de la FSU s'y rendront. Le SNUipp a rappelé l'obligation de scolarisation qui incombe à l'Etat pour tous les enfants présents sur le territoire, scolarisation qui doit s'effectuer dans les meilleures conditions tant pour les enfants que pour les enseignants.

